

Programmes d'actions pour l'entretien et la restauration des cours d'eau

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Chartres métropole
- **Services de la collectivité associés** : Direction Rivière Plan Vert
- **Budget** : Recettes : Taxe GEMAPI : 1 500 000 € /an votée en 2018 et subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie - Dépenses en investissement : moyenne de 1 à 2 millions d'euros par an
- **Partenaires financiers** : Agence de l'eau Seine Normandie
- **Partenaires techniques** : Fédération de la pêche 28, Office Français pour la Biodiversité, DDT28, conseil départemental 28
- **Date de début du projet** : Janvier 2014
- **Date de fin** : Reconductible



OBJECTIFS

Chartres métropole a pris la compétence gestion de la rivière en 2001, ce qui représentait 19 kms de cours d'eau sur les 7 communes urbaines. Avec l'extension de l'agglomération à 66 communes le linéaire de cours d'eau est aujourd'hui de 145 kms et Chartres métropole en gère en direct 136 kms. Au 1er janvier 2018 l'agglomération a pris la compétence GEMAPI. Des plans pluriannuels de restauration et d'entretien sont mis en place, commençant par un diagnostic qui apporte un volet connaissance sur l'état écologique des cours d'eau. S'ensuit la planification des actions d'entretien courant des rivières et des ripisylves mais aussi des programmes de restauration lourdes et légères. Cet outil apporte également une vision du fonctionnement global des cours d'eau avec leur lit majeur. Un des objectifs est la mise en œuvre de la restauration de la continuité écologique, sédimentaire et piscicole. Ces programmes permettent aussi de

sensibiliser et d'associer les riverains et propriétaires de moulins. Sur notre territoire nous mettons en œuvre 4 de ces programmes appelés PPRE : L'Eure amont, l'Eure aval, la Roguenette et la Voise. La finalité est de retrouver des milieux aquatiques de qualité, d'un état le plus proche possible du naturel, de maintenir et développer des milieux annexes (zones humides, zones d'expansion de crue) et de gérer la prévention des inondations.

MESURES MISES EN OEUVRE

Afin de mettre en œuvre ces programmes d'actions, deux techniciens rivière, un garde rivière et deux agents rivières/bassins travaillent à cette thématique, complété par une partie du temps du directeur rivière plan vert. Une déclaration d'intérêt général (DIG) associée à une autorisation environnementale permet de dérouler les programmes d'entretien et de restauration légère compris sur les berges privées. Les actions peuvent concerner des enlèvements d'embâcles, du ramassage de débris divers, l'entretien de la végétation rivulaire, l'abattage de peupliers, conifères, arbres malades ou vieillissants, la plantation d'arbres ou arbustes, la restauration ou reprofilage de berge, la dépose de clôture abîmée ou non adaptée, la création d'abreuvoirs et clôtures dans les prairie pâturées, la plantation d'hélophytes, le traitement de végétation envahissante (renouée, élodée...), la recharge sédimentaire, la suppression de petits ouvrages bloquants (buses, micro-seuils, radiers).

Pour les restaurations lourdes, des études sont lancées par secteur cohérent, en prenant en compte l'aspect historique, les usages, le volet inondation, le volet écologique et plusieurs scénarios de restauration sont proposés, du plus ambitieux (effacement d'ouvrage et restauration hydromorphologique) à des solutions alternatives (aménagement d'ouvrages, rivière de contournement, passe à poisson...). En 2016/2017 une opération de restauration de la continuité écologique a été réalisée sur le secteur urbain, ce qui a permis de remettre plus de 10 kms de rivière sans obstacle à l'écoulement (6 ouvrages supprimés et 4 adaptés). Cette opération de l'ordre de 1,4 M€ a été financée à hauteur de 80 % par l'AESN qui a trouvé cette démarche exemplaire. Depuis 2016 des études ont été lancées sur les secteurs de Saint Georges, Fontenay, Thivars, Ver les Chartres, Barjouville/Morancez et Maintenon. Des travaux sont prévus sur Barjouville Morancez en 2021, les maîtrises d'œuvre sont lancées sur Ver les Chartres et Thivars. En 2022 une étude sera lancée sur le secteur de Jouy et nous devrions avoir les propositions de scénarios pour Maintenon. En 2019 une étude sur le bassin versant de la Roguenette a également été lancée avec une approche importante sur la prévention des inondations.

Un travail opiniâtre de sensibilisation et de négociation avec les propriétaires et les élus communaux est nécessaire, travail qui n'a pas encore abouti à Saint Georges et à Fontenay.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Retrouver le bon état écologique de nos milieux aquatiques, associé à la préservation des espaces naturels (trames vertes et bleues), au maintien et au développement des milieux annexes (zones humides, zones d'expansion de crue), au développement des coulées vertes permettant également de redécouvrir la rivière. Obtenir également une meilleure connaissance de ces milieux, diagnostic des PPRE, études de restauration lourde, pêches électriques, IBGN, inventaires faune flore. Prévenir et limiter le risque inondation en intégrant le développement des zones d'expansion, l'infiltration à la parcelle, la dés-imperméabilisation des sols, techniques favorables à la biodiversité.

Coordonnées

Chartres métropole

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Philippe Sauger, Directeur Plan vert Rivière

06 80 03 45 47

philippe.sauger@agglo-ville.chartres.fr